

Département des Côtes-d'Armor

Mairie

1 rue de la Mairie

PLOURAC'H

22160

Tél : 02.96.45.02.94.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n°06

Séance du : 20 juillet 2026

L'an deux mil-vingt-six le vingt juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le huit juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Jean-Pierre Guillerm, Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Claude Cario, Marie-Amélie Pons et Lynda Loiseaux

Absents : Philippe Le Guilcher, Aurélien Fer

Secrétaire de séance : Huguette Larhantec

2026-07 20 06

OBJET : Avis sur l'extension du site Natura 2000

Le Maire présente l'extension du périmètre du site Natura 2000 FR5300041 « Vallée de l'Aulne », lancée en décembre 2023 et validée par le comité de pilotage du site le 24 septembre 2025.

Cette extension portée par l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne (EPAGA), a pour objectif d'inclure certains secteurs du bassin versant de l'Aulne porteurs d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et de la mulette perlière.

En application des dispositions des articles L.414-1 et R.414-3 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet me demande de vous soumettre pour avis le projet de modification du périmètre du site Natura 2000.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil donne un avis favorable à l'extension du site Natura 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

